



100
B

Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix huit* feuillets, cotés et paraphés
par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la Commune de *Cuilbardou* pendant le cours de l'année 1831.

A Meaux, le *vingt un* Décembre mil huit cent trente.

pour moi le Président

J. Laperrière

J. Laperrière

N. 1.

En mil huit cent trente un, le deux Janvier
à dix heures du matin, devant nous Jean Joseph
Desjardins, Desjardins, maire de la Commune
de Cuilbardou, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, sont comparus les Citoyens Charles
Nicolas Dubou, monseigneur âgé de quarante
un ans, et Cyr Dominique Laperrière, aussi
monseigneur, âgé de quarante trois ans, tous
deux domiciliés à Meaux, demeurant à Cuilbardou
en qualité de la dite commune,
lesquels nous ont déclaré que Marie Genevieve
Laperrière, âgée de soixante deux ans, née

Mairie de Meaux

Guilbardou et de demourante, fille d'Antoine
Lapote, et de Genevieve, Nourrice tous deux
decedez, et cy devant de Jeanard et Rachabert
manouvriers, agez de deux cents trois ans, qui l'ont
savouré, est decedez à Guilbardou hier premier
janvier, à dix heures du soir, au domicile de
sieur Mouri, et que le declarant ainsi que le
mari de la defunte, declaire ne s'avaient connus ni
separerement, l'un avec l'autre, ni le tout par un
lecteur fait.

En suite de signature

N^o 3.
Decede
Jean Louis
Guilbardou
Nourrice

En mil huit cent trente un, le dix janvier
en ce jour du matin, devant nous Jean Joseph
Lafuma Desjardins Maire de la Commune
de Guilbardou, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, souz comparses les sieurs Pierre
Nicolas Vermeille, manouvrier demourant à
Vignoble, age de deux cent ans, et Jean Pierre
Vermeille, aussi manouvrier, age de cent trois
ans, demourant à Guilbardou, tous deux
tenans maison et potager au dessus de
nouveau, lesquels nous ont declarez que Francois
Urban Desjardins, ancien potager, age de
deux cent ans, est decedez hier premier
janvier, de partant et de la suite de demourant
à Guilbardou, fils de Pierre Desjardins, et de
Genevieve Nourrice tous deux decez, et cy devant
l'instance d'Antoine de laque Vermeille, agez
de deux cents dix ans, qui lui s'ont et
decedez au lieu de Guilbardou, hier cinq janvier,
à quatre heures du soir au son domicile,
et en les declarants, signe avec nous le
present acte, apres lecture faite.

P. N. Vermeille
N^o Vermeille *En suite de signature*

N^o 3.



Naissance
de Jean
Pierre
Nourrice

En mil huit cent trente un, le dix janvier
hier premier de ce matin, devant nous Jean Joseph
Lafuma, Maire de la Commune
de Guilbardou, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, souz comparses les sieurs Jean Pierre
Nourrice, Carrier, age de quarante cinq
ans, demourant à Guilbardou, lequel nous a
presente un Certificat de son masculin
né à Guilbardou, le dix du present mois,
à quatre heures du soir, de son legitime
Mariage avec Genevieve Amable Dupre
de ce jour, agez de quatre vingt ans, auquel
Certificat il nous a declare vouloir se promettre
de Jean Pierre
Nourrice, presentant et declaration nous ont
été faites en presence des sieurs Pierre
Michel Nourrice, Cultivateur, age de
cinquante cinq ans, et Denis Etienne
Maquignon, Manouvrier de tout, age de
quatre vingt ans, tous deux tenans maison
demourant à Guilbardou, le premier
frere, et le second voisin d'ici Jean Pierre
Nourrice declairant, lesquels ont ainsi
que le pere de l'Enfant, signe avec nous
le present acte, apres lecture faite.

J. M. Nourrice et J. Maquignon

En suite de signature

N^o 4.

Decede
Marie Marg
et Carole
N^o Rodolphe

En mil huit cent trente un le trois Janvier
hier premier du matin, devant nous Jean Joseph
Lafuma, Desjardins Maire de la Commune
de Guilbardou, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, souz comparses les sieurs Jean

Baptiste Nvain, garde du Canal de Bourgogne, âgé de soixante trois ans, et Jean Baptiste Desmoulins, menuisier, âgé de cinquante quatre ans, tous deux tombés malades, demeurant à Guilbardou, et au lieu nommé de la Fontaine, ci après nommés, lesquels nous ont déclaré que Marie Marguerite, Nvain, âgée de soixante dix ans, veuve de Pierre Nvain, de profession Joueur de main, s'acquiesçant à Guilbardou, fils de Pierre Nvain, et de Catherine Corin, leur deuxième femme, et veuve en premier mariage de Etienne Nvain, et en second, de Jean Joseph Rodelle, de second ordre à Guilbardou, le corps du présent mort, et de son corps du soir, en son domicile, et en la déclaration signée avec nous le présent acte après lecture faite.

Ensemble d'iceux
 Ensigne de l'enseigne

N^o. 5.
 Naissance
 de Heloise
 Alphonse
 Dettreux

Qu'il lui conviendrait, le dix février dix heures de jour devant Jean Joseph Desmoulins, Desmoulins, veuve de la Commune Guilbardou, officier de l'Etat Civil de ladite Commune, les comparant le sieur Joseph Nvain, Joueur de main, de profession, sieur de Bourg, âgé de quatre ans, demeurant à Guilbardou, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Guilbardou le sept del présent mois, et dix heures du soir, de son légitime mariage avec Rodelle Rodelle, de profession, les femmes âgée de vingt sept ans, auquel l'enfant a nous déclaré sous le prénom de



Heloise Alphonse;
 et cette proclamation et déclaration nous ont été faite en présence de Jean Louis Rodelle, D'heur, inconnu, âgé de quarante six ans, par Louis Rodelle, Dettreux, manouvrier, âgé de trente trois ans, tous deux tombés malades, demeurant à Guilbardou, et au lieu nommé de la Fontaine, lesquels nous ont déclaré que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

L. P. Nvain
 W. Vermeille
 Ensigne de l'enseigne

N^o. 6.

Naissance
 de Jean
 Baptiste
 Dettreux

Qu'il lui conviendrait, le dix février dix heures de jour devant Jean Joseph Desmoulins, Desmoulins, veuve de la Commune Guilbardou, officier de l'Etat Civil de ladite Commune, les comparant le sieur Jean Louis Rodelle, D'heur, inconnu, âgé de quarante six ans, par Louis Rodelle, Dettreux, manouvrier, âgé de trente trois ans, tous deux tombés malades, demeurant à Guilbardou, et au lieu nommé de la Fontaine, lesquels nous ont déclaré que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

et le second, unie d'avec le second d'acteurs
lequel on a mis que le père de l'acteur
signe au premier acte, après lecture
faite.

L'Acteur *Le Beau*
J. C. Vermeille *Enfants d'Arqueville*

N^o. 7

Naissance
de Marie
Alexandrine
Betet

L'An mil huit cent trente un, le huit Mars
dix-neuf cent trente un, devant nous Jean François
Lefrançois, Notaire, et à la Cour de l'Acteur
de Grilbardou, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, et comparu le sieur Pierre Charles
Nicolas Betet, marié, âgé de vingt quatre
ans, demourant à Grilbardou, lequel nous
a présenté un enfant de sexe féminin né à
Grilbardou le sept du présent mois, à une heure
après midi, selon légitime mariage, avec
Jeanne Alexandrine Vermeille, femme de
l'Acteur, âgée de dix ans, auquel l'enfant
nous a déclaré donner le prénom de

Marie
Alexandrine
Betet

Leditte présentation a été faite en présence de
notre collègue Pierre Nicolas
Lefrançois, marié, âgé de cinquante
cinq ans, et notre collègue Dubouché, marié,
âgé de cinquante cinq ans, tous deux
habitans en la commune de Grilbardou
le premier, par et le second, voisin dudit
Betet, déclarant, lequel on a signé avec nous
après lecture faite, excepté le père de l'acteur
qui a déclaré ne savoir signer, le tout après
lecture faite.

J. C. Vermeille *Enfants d'Arqueville*
peu bect



N^o. 8.

Mariage

De Arqueville
Christine Vermeille
Fille de l'Acteur
et
Marie Alexandrine
Betet

peu bect

FRANCOIS

Lefrançois

Notaire Public

de Grilbardou

et

Notaire Public

de Grilbardou

et

Notaire Public

1^o page

L'An mil huit cent trente un, le Mercredi
neuf Mars, quatre heures du soir, en l'une des
salle de la Mairie Communale de Grilbardou
se sont réunis Jean François Lefrançois, Notaire
Public et officier de l'Etat civil de ladite
Commune, sous empressement pour contracter
mariage, le sieur Arqueville, Comain, Jean
Nicolas, âgé de cinquante cinq ans, né en la
ville de Arqueville, Département de Seine et Marne,
et y demourant, fils majeur et légitime de
l'Acteur, Comain, Jean, et de Marie Agathe
Nicolas, tous deux décédés, et de Marie
Alexandrine Betet, fille majeure et légitime de
l'Acteur, Vermeille, Jean, et de Marie Alexandrine
Betet, tous deux vivans.

Le dit Arqueville et l'Acteur, Notaire, âgé de
trente trois ans, né à Grilbardou, Département
de Seine et Marne, demourant à Grilbardou,
fils majeur et légitime de l'Acteur, Charles
Nicolas, et de Marie Alexandrine Betet, ont
contracté mariage, lequel a été célébré en une
démourant à Grilbardou, Département de
Seine et Marne, laquelle présente en personne
un enfant de sexe féminin, au dit mariage
le sept du présent mois.

Leditte présentation a été faite en présence de
notre collègue Vermeille, marié, âgé de cinquante
cinq ans, et notre collègue Dubouché, marié,
âgé de cinquante cinq ans, tous deux
habitans en la commune de Grilbardou
le premier, par et le second, voisin dudit
Arqueville, déclarant, lequel on a signé avec nous
après lecture faite, excepté le père de l'acteur
qui a déclaré ne savoir signer, le tout après
lecture faite.

Deux tiers cinq lors premier de celle civil entant
 les tiers de la Cosine respectifs de l'epoux.
 Estait Helien Fromy et la dite Noirelle, mais ont
 declare a l'acte et intelligible voir qu'ils se
 primum mutuellement pour l'epoux.
 Jusque nous officier de l'Etat civil de l'acte en
 signe, nous prononce au nom de l'acte qui l'acte
 Chose Marie Nomme Fromy et l'acte
 l'epoux civilique Noirelle et son union
 pour le mariage.

Leurs fait en presence de Du consentement de
 la mere de l'epoux, et en presence de
 l'aveu Claude Jean, Culteur, age de quarante
 deux ans, frere de l'epoux, et de Nicolas
 Froment, cendunier, age de trente deux ans,
 ami de l'epoux, tous deux demourant a Meung
 de Coy Renneque de l'acte, mancipiers, age de
 quarante deux ans, et Alexandre Theodore Audet
 instituteur, age de quarante six ans, tous deux
 demourant a Crillabon, et ami de l'epoux,
 et tous quatre temoins en leur
 et ont l'acte la partie, signe avec son
 present acte, excepte l'epoux et sa mere,
 la frere de l'epoux et l'acte Noirelle, qui ont
 declare ne savoir signer et la partie de l'acte
 et interpellé, le Nom apres l'acte fait.

Dumbert FERON

Yves de l'acte
 Yves de l'acte

N. 9.
 Noirelle
 de l'acte
 Noirelle
 Noirelle

Deux tiers cinq lors premier de celle civil entant
 les tiers de la Cosine respectifs de l'epoux.
 Estait Helien Fromy et la dite Noirelle, mais ont
 declare a l'acte et intelligible voir qu'ils se
 primum mutuellement pour l'epoux.
 Jusque nous officier de l'Etat civil de l'acte en
 signe, nous prononce au nom de l'acte qui l'acte
 Chose Marie Nomme Fromy et l'acte
 l'epoux civilique Noirelle et son union
 pour le mariage.



en l'acte de deux Madelon, et à Crillabon
 le bien de present, ainsi de l'acte de l'acte
 son l'acte de l'acte avec l'acte de l'acte
 Noirelle, de l'acte, et l'acte de l'acte
 Auguste l'acte, le nom de l'acte de l'acte
 le nom de l'acte de l'acte de l'acte

Le l'acte de l'acte, et l'acte de l'acte
 les l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 Claude de l'acte de l'acte de l'acte
 qu'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 mancipiers, age de l'acte de l'acte de l'acte
 l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 et l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 et l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 Yves de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 Yves de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Yves de l'acte
 Yves de l'acte

N. 10.

Nice de l'acte
 Noirelle de l'acte
 Noirelle de l'acte

Deux tiers cinq lors premier de celle civil entant
 les tiers de la Cosine respectifs de l'epoux.
 Estait Helien Fromy et la dite Noirelle, mais ont
 declare a l'acte et intelligible voir qu'ils se
 primum mutuellement pour l'epoux.
 Jusque nous officier de l'Etat civil de l'acte en
 signe, nous prononce au nom de l'acte qui l'acte
 Chose Marie Nomme Fromy et l'acte
 l'epoux civilique Noirelle et son union
 pour le mariage.

Declare Juvener le prenom de *Antoine*
 Legede Presentation et de *Antoine* nous ont été
 faits par le procureur des églises et de *Antoine*
 par *Antoine*, qu'il étoit âgé de quarante deux ans,
 et François, *Antoine*, *Antoine*, âgé de trente
 ans, tous deux légitimes et demeurants à
Antoine, par *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 lequel un signe avec nous le premier acte
 excepté le père de l'enfant qui a été par un
 autre signe, le tout après lecture faite //

Vaudoual de *Antoine*
 Enquie de *Antoine*

No. 16.

Déclaré de
 Emile
 et Alexandre
 Joseph

Un nul huit cent trente un, le dix sept avril,
 devant nous Jean Joseph
 Joseph Religieux Maire de la Communauté de
 Eulbarden, officier de l'Etat civil de ladite
 Communauté, sur comparution des sieurs, *Antoine*
Antoine *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de vingt ans, et *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de quarante
 ans, et *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de quarante
 ans, tous légitimes et demeurants à
Antoine, par *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 lequel un signe avec nous le premier acte
 excepté le père de l'enfant qui a été par un
 autre signe, le tout après lecture faite //

Vaudoual de *Antoine*
 J. B. marie

Enquie de *Antoine*

No. 17.



Déclaré de
 Etienne
 Josephine
 Roger

Un nul huit cent trente un, le vingt trois mai,
 devant nous Jean Joseph
 Joseph Religieux Maire de la Communauté de
 Eulbarden, officier de l'Etat civil de ladite Communauté
 sur comparution des sieurs, *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de vingt ans, et *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de quarante
 ans, et *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de quarante
 ans, tous légitimes et demeurants à
Antoine, par *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 lequel un signe avec nous le premier acte
 excepté le père de l'enfant qui a été par un
 autre signe, le tout après lecture faite //

Vaudoual de *Antoine*
 Enquie de *Antoine*

No. 18.

Déclaré
 de Louis
 Etienne
 Joseph

Un nul huit cent trente un, le vingt trois mai,
 devant nous Jean Joseph
 Joseph Religieux Maire de la Communauté de
 Eulbarden, officier de l'Etat civil de ladite Communauté
 sur comparution des sieurs, *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de vingt ans, et *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de quarante
 ans, et *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 âgé de quarante
 ans, tous légitimes et demeurants à
Antoine, par *Antoine* *Antoine* *Antoine* *Antoine*
 lequel un signe avec nous le premier acte
 excepté le père de l'enfant qui a été par un
 autre signe, le tout après lecture faite //

Vaudoual de *Antoine*
 Enquie de *Antoine*

Déclaré que Pierre Etienne Metayer, âgé
d'environ sept ans, né à Guilbardon, le dit enfant
nommé ainsi bien tenu, vint quitta le lieu de sa
naissance, Maréchal Jernam, âgé de troisvingt ans
de la paroisse de Calvarina garnière & Suzanne Creau, la
femme âgée de trente six ans, demourant à
Guilbardon, est decéde aujour d'hui, au domicile
de son pere & mere, le dix heures du matin,
à son lict déclarant signé avec nous le présent
acte, après la parol de l'Espoux qui a déclaré
ne savoir signer, selon ce que est par fait.

Vaudesant J. M. Marniers
Juste de l'église

N^o. 17.

naissance
de Jacques
Peltre
Euvrocy

Un mil huit cent trente un, le vingt huit
quin, huit heures du matin, devant nous
Joseph Desfray, notaire & Pierre
Commune de Guilbardon, officier de l'état civil
de ladite Commune, es comparans le sieur
Pierre Pierre Redobean, pour et par age de
cinquante cinq ans, demourant à Guilbardon,
legal nous a déclaré que Victoria Vaudesant,
surtout au ledit age de vingt deux ans, née
à Noisy et de demourant avec son pere &
mere, s'est mariée de Charles Vaudesant, parent
d'honneur, âgé de quarante neuf ans, ce de
démourant à l'église Pelit Celan, la femme
l'âge de quarante neuf ans, demourant
laudit Noisy, sus de la Paroisse N^o. 4, est
accomplie à Guilbardon au domicile du sieur
Redobean, le vingt sept du présent mois
à huit heures du matin, d'un lict naturel
de son lict, lequel que ledit Redobean
nous présente, et auquel l'Espoux il nous



9. 2. 18
a déclaré, comme les précédents en Jacques
Peltre, l'acte de déclaration et de présentation
nommé ainsi de fait, au presence de et Jean
Jacques Jernam Vatsarbe, professeur au Collège
de Noisy, âgé de vingt deux ans, demourant
audit Noisy, et Albert de la Croix de la
Vaudesant, juré d'Etat, âgé de quarante six
ans, demourant à Guilbardon, tous deux
légitime mariés, lesquels ont, audit que
ledit Redobean, comparant et déclarant,
signé avec nous le présent acte, après
lequel fait.

Vaudesant J. M. Marniers
p. Redobean. J. M. Desfray

N^o. 18.

Mariage
de Pierre
Euvrocy
Pepillon
et
Marniers

Un mil huit cent trente un, le lundi vingt
sept heures, une heure du matin, en l'enceinte
de l'église de la paroisse Euvrocy, et devant nous
Joseph Desfray, notaire & Pierre
Euvrocy, officier de l'état civil de ladite Commune de
Guilbardon, d'un côté, par le contrat
de mariage de l'écuyer Pierre Étienne Papillon,
cinquante six ans d'âge, et d'un autre, de la Chapelle
Marniers sur Noisy, département de Seine et Marne,
démourant de Paris avec sa mere à l'Église
Canton de la Ferté sous Jouarre, et de l'écuyer
de Chalifant & Couron de Noisy sur l'Arne,
marié de par le contrat de mariage et l'acte de mariage
de Jean Pierre Papillon, et de la Marie
Noélie Papillon de la Noisy, âgée de
vingt huit ans, demourant audit Noisy,
laquelle présente et présente nous a déclaré
consentir au présent mariage, d'une part,

Et Jeanne Augustine Vernille, Blanchisseuse
 âgée de dix huit ans, née à Guilberville, et
 demeurante avec sa père et mère, fille naturelle
 et légitime de Jean Pierre Vernille, Cultivateur
 âgé de cinquante un ans, et de Marie exicelle
 d'Angoulême et veuve de sa femme, âgée de quarante
 six ans, demeurante avec Guilberville, ledits
 parents en présence, avec une déclaration
 au dit mariage d'acte par;

et une autre fait lecture aux parties des actes
 de naissance des époux, de l'acte de leur
 mariage de l'époux, de l'acte de publication
 fait pour parvenir au présent mariage
 à Guilberville, et à Cassy, le Dimanche sept
 et quatorze de ce présent mois, sans qu'il y
 ait été formé d'opposition, et en l'absence
 de tout tiers et de ses parents du côté civil
 voulant lui être assisté de son père et de son
 parents ledits époux, et l'acte de mariage
 Vernille avec son épouse a haute et
 intoligible voix qu'il se prononce et se prononce
 pour eux époux.

Le jour mesmes officier de l'état civil de
 et signé, ce qui prononcé par un et de
 que ledit Pierre Vernille, âgé de dix
 Jeanne Augustine Vernille, sans in
 par le mariage

Le jour fait assistance et de consentement
 de la mère et de son père et mère
 de l'époux, et encore en présence des sieurs
 Jean Pierre Boudard, Charbon, âgé de quarante
 quatre ans, demeurant à Fables, Antoine
 Drouin Julien, cultivateur, âgé de trent sept ans
 demeurant à Cassy, avec deux autres de l'époux
 Antoine Rigard, propriétaire âgé de sixante
 quatre ans, grand oncle paternel et
 maternel de l'époux, le dit Auguste
 Ferdinand Vernille, jardinier, âgé de



Crault bien avec, enche, patronnel et patronnel de
 ledits époux, sans aucun obstacle
 Guilberville, et qui quatre heures, aujour
 à une heure de l'après midi, aujour
 le présent acte, excepté l'époux qui a
 déclaré ne savoir le lieu, ni le lieu, et de ce
 requise et notifié par le tout après lecture
 faite par M. Landry M R Boulingre

Yverville une partie Boulingre
 Rigard Julien
 et Vermeille Auguste de Rigard

N. 59

Nait avec
 de Achille
 de Sophie
 Foucier

Le jour fait avec, le vingt sept
 jour de ce présent mois, ledits
 Ledits de l'époux, Mairie de la commune de
 Guilberville officier de l'état civil de l'état
 Copierons les compare le dit et Achille
 et Sophie, et par Foucier, tailleur d'habille
 âgé de vingt quatre ans, demeurant à Guilberville
 lequel avec a présenté un Copart de l'époux
 Madeleine, née à Guilberville, aujour'hui à
 quatre heures du matin, des uns ledits
 mariage avec l'époux, et ledits
 de l'époux, sa femme, âgée de vingt six
 ans, aujour'hui en l'état de l'époux, et de
 la présence de Achille et de Sophie.
 ledits présentation et déclaration avec en
 faite en présence de l'époux et de
 M. Rigard Julien, tailleur d'habille, âgé de
 quarante deux ans, et Jean Rigard
 de l'époux, aujour'hui, âgé de cinquante
 quatre ans, père d'un des enfants, et
 cirula de l'époux, demeurant à Guilberville

Lesquels ont ainsi que le père de l'Espérance
Signé avec nous le présent acte, après
lecture faite de luy.

N. A. P. J. Bourcier J. B. Demoulin
Et N. Bourcier

En suite de l'écriture

N.º 20.

Naissance de
Louis Justade
Raisin

En mil huit cent trente un, le vingt trois
Aoust, huit heures du matin, Jean Justade
Jean Justade de l'Espérance, Religieux de l'Ordre
de la Communauté de Caribou, officier de
l'Etat civil de ladite Communauté, et compars
le Sieur Jean Louis Raisin, Charbonnier, âgé de
vingt deux ans, demourant à Caribou, lequel
nous a présenté un Espérance, Dardex Marculein
né à Caribou le vingt sept du présent mois
de dix heures du soir, de son légitime mariage
avec Rosevire Enelle Fobricier, de l'Espérance
âgée de vingt trois ans, auquel Espérance il
nous a déclaré d'avoir les prénoms de
Louis Justade. Lesdites présentations et
déclarations nous ont été faites en présence de
Sieur Nicolas Michel, Jureur, J. H. H. H. H.
âgé de cinquante deux ans, et Sieur
Raisin, Charbonnier, âgé de trente ans, tous deux
témoins majeurs demourants à Caribou
le premier d'entre eux le second oncle de l'enfant,
lesquels ont ainsi que le père de l'Espérance
signé avec nous le présent acte, après
lecture faite de luy.

N. A. Bourcier J. Raisin
J. Raisin

En suite de l'écriture

N.º 21.

Nécessité
de
Sires

En mil huit cent trente un, le vingt six septembre
Six heures du matin, Jean Justade de l'Espérance
Religieux de l'Ordre de la Communauté de Caribou,
officier de l'Etat civil de ladite Communauté, et compars
le Sieur Louis Raisin, Charbonnier, âgé de vingt deux
ans, et le Sieur Nicolas Michel, Jureur, J. H. H. H.
âgé de quarante sept ans, tous deux témoins majeurs
demourants à Caribou, lesquels nous ont déclaré
second avis de l'Espérance, âgé de dix ans, lequel
nous a déclaré que l'enfant s'appelle Louis Raisin
et qu'il est né le vingt six du présent mois de dix
heures du soir, de son légitime mariage avec
Rosevire Enelle Fobricier, de l'Espérance, âgée de
vingt trois ans, auquel Raisin il nous a déclaré d'avoir
les prénoms de Louis Raisin. Lesdites présentations et
déclarations nous ont été faites en présence de
Sieur Nicolas Michel, Jureur, J. H. H. H. âgé de cinquante
sept ans, et Sieur Louis Raisin, Charbonnier, âgé de
vingt deux ans, tous deux témoins majeurs demourants
à Caribou, lesquels nous ont déclaré d'avoir les prénoms
de Louis Raisin. Lesdites présentations et déclarations
nous ont été faites en présence de Sieur Nicolas Michel,
Jureur, J. H. H. H. âgé de cinquante sept ans, et
Sieur Louis Raisin, Charbonnier, âgé de vingt deux
ans, tous deux témoins majeurs demourants à Caribou,
lesquels ont ainsi que le père de l'Espérance signé
avec nous le présent acte, après lecture faite de luy.

Justade et Raisin
L. P. Bourcier

En suite de l'écriture

N.º 22.

Naissance
de
Raisin

En mil huit cent trente un, le dix octobre, huit
heures du matin, Jean Justade de l'Espérance
Religieux de l'Ordre de la Communauté de Caribou,
officier de l'Etat civil de ladite Communauté, et compars
le Sieur Louis Raisin, Charbonnier, âgé de vingt deux
ans, et le Sieur Nicolas Michel, Jureur, J. H. H. H.
âgé de cinquante sept ans, tous deux témoins majeurs
demourants à Caribou, lesquels nous ont déclaré
second avis de l'Espérance, âgé de dix ans, lequel
nous a déclaré que l'enfant s'appelle Louis Raisin
et qu'il est né le dix du présent mois de dix heures
du soir, de son légitime mariage avec
Rosevire Enelle Fobricier, de l'Espérance, âgée de
vingt trois ans, auquel Raisin il nous a déclaré d'avoir
les prénoms de Louis Raisin. Lesdites présentations et
déclarations nous ont été faites en présence de
Sieur Nicolas Michel, Jureur, J. H. H. H. âgé de cinquante
sept ans, et Sieur Louis Raisin, Charbonnier, âgé de
vingt deux ans, tous deux témoins majeurs demourants
à Caribou, lesquels nous ont déclaré d'avoir les prénoms
de Louis Raisin. Lesdites présentations et déclarations
nous ont été faites en présence de Sieur Nicolas Michel,
Jureur, J. H. H. H. âgé de cinquante sept ans, et
Sieur Louis Raisin, Charbonnier, âgé de vingt deux
ans, tous deux témoins majeurs demourants à Caribou,
lesquels ont ainsi que le père de l'Espérance signé
avec nous le présent acte, après lecture faite de luy.

N. A. Bourcier J. Raisin
J. Raisin

En suite de l'écriture

76.29.

Naissance
de Jean Baptiste
de la Roche

Je soussigné de l'Ordre de l'Église
lequel présente et déclare au
en présence de Jean Baptiste Seguin
apôtre, âgé de soixante deux ans, Jean
Baptiste de la Roche, chancelier, âgé de deux ans
avec deux témoins, savoir, Jean Baptiste de la Roche
le premier témoin, et le second, curé de l'église
lorsqu'il est arrivé que le père de l'enfant
avec nous le présent acte, après lecture faite.

J.P. de la Roche

J. de la Roche

Vermeille, juy

Signature de Seguin

En mil huit cent trente un, le quatorze
octobre, sept heures, en l'église de la paroisse
Jean Baptiste de la Roche, chancelier, âgé de la
Commune de Guelberville, l'apôtre de la Roche
de la Roche, curé, en présence de Jean Baptiste
Roumiguy, curé de la Roche, âgé de vingt quatre ans
demeurant à Guelberville, lequel nous a déclaré
que l'enfant baptisé Roumiguy, le jour de
le vingt cinq ans, se trouve à Guelberville
en l'église de la Roche, au point de vue de la
une source du matin, l'enfant est venu
du docteur de la Roche, qui l'enfant a présenté,
lorsqu'il est arrivé et par conséquent nous ont
été faits en présence de l'apôtre et de la Roche
Philippe Seguin, chancelier, âgé de cinquante
cinq ans, et d'Allegre, chancelier de la Roche,
instituteur, âgé de quarante sept ans, tous
dans l'église de la Roche, l'enfant a été baptisé
et nommé avec le présent acte, après
lecture faite.

Signature de J. Roumiguy

Seguin

Signature de Seguin

76.31

Décès
de Claude
François
Faber

En mil huit cent trente un, le vingt deux novembre
une heure après midi, en l'église de la paroisse de Guelberville
apôtre, âgé de soixante deux ans, Jean Baptiste de Guelberville
apôtre de la Roche, chancelier, âgé de deux ans
avec deux témoins, savoir, Jean Baptiste de Guelberville
le premier témoin, et le second, curé de l'église
lorsqu'il est arrivé que le père de l'enfant
avec nous le présent acte, après lecture faite.

Denonain

Signature de Faber

Champs

Noté et signé par nous apôtre de la
Commune de Guelberville, l'apôtre de la Roche,
premier janvier mil huit cent trente deux.

Signature de Faber

Cable Alphabétique Des Actes
contenus au présent Registre

Naissances

76. 3.	Neufhomme Jean Pierre	6 Janvier
76. 4.	Bottonand Béatrice Apollonine	9 Février
76. 13.	Bijot Clémence Josephine	13 Avril
77. 12.	Butière Louise Chryslac	2 Avril
77. 13.	Dubois Julia Benoît	13 Avril
77. 19.	Fournier Achille Adolphe	27 Août
77. 7.	Benoit Marie Alexandrine	4 Mars
77. 6.	Baudant Jean Baptiste	16 Février
77. 9.	Eschmann Pierre Nicolas	8 Mars
77. 20.	Morin Louis Gustave	27 Août
77. 22.	Morin Louise Marie Eliza	7 Mars
77. 11.	Neume Eugène Etienne	30 Mars
77. 17.	Saudry Jacques Désiré	27 Juin
77. 23.	D'un Coiffeur Jean Vic	26 Mars

Mariages

76. 9.	Feron Ange Clémence Romain et Marie Angelique Coustel	9 Mars
76. 18.	Papillon Pierre Clémence Genevieve Augustina Vernille	23 Mars

Décès

76. 10.	Leprêtre Marie Genevieve	12 Janvier
76. 2.	Bertrand Francois Urbain	5 Janvier
76. 11.	Morin Marie Marguerite	12 Janvier
76. 14.	Morin Louis Charles	19 Avril
77. 16.	Neufroy René Rodere	23 Mars
77. 24.	Faber Marie Francois	23 Novembre
77. 21.	Leprêtre Ferdinand	24 Septembre
77. 18.	Genevieve Genevieve Virginie	11 Mars

Naissances	14
Mariages	2
Décès	8
Total	24 Actes

Certifié sincère et véritable par nous
Maire de la Commune de Cribarrou
sousigné
A Cribarrou ce 8 Janvier 1852.

J. B. Pichot